

BULLETIN MUNICIPAL



* * * * *

- LE MOT du MAIRE -

=====

Le premier semestre 1990 est particulièrement fourni en évènements.

Evènements climatiques. Comment ne pas évoquer les inondations catastrophiques de février. Notre village a été durement atteint, des dégats importants ont été causés aux biens de bon nombre de nos concitoyens.

La reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle permet aux compagnies d'assurances d'indemniser les dégats, mais pas tous les dégats, certains tels que les murs de rivière restent à la charge des sinistrés.

Les dégats communaux sont également importants. Les travaux de remise en état les plus urgents sont en cours. Leur financement aura une incidence importante sur le budget communal. Dégats importants en forêt : ravinement des routes et des pistes, arbres déracinés ou cassés par la tempête. Près de 1 000m3 de grumes de chablis ont dûs être négociés au rabais.

Ajoutons à cela un hiver où l'absence de quasi-totalité de neige sur les sommets a mis en difficultés les entreprises que sont les commerçants, les hoteliers, les remontées mécaniques.

Mais il y a des évènements plus heureux :

- la mise en service du relai de télévision est, je le pense, une satisfaction pour tous.

- l'arrivée prochaine du gaz naturel répond à une demande qui sera satisfaite en partie cette année. Gaz de France fera entreprendre les travaux au mois de Juin. Les secteurs desservis sont décrits dans les pages de ce bulletin.

Les travaux constituent toujours une gêne dans la vie quotidienne. Ils entraînent inévitablement des difficultés de circulation pour lesquelles je ne peux que demander votre compréhension et votre patience.

Bernard DEMOUGE.

* * * * *

2.- LES DELIBERATIONS DU SEMESTRE

31 OCTOBRE 1989.

- * La Commune accepte la cession gratuite par l'Etat des matériels Informatiques mis en place à l'école par le plan Informatique pour Tous
- * Correspondant O.P.A.H. : Gilbert Humbertclaudé est désigné correspondant de la commune auprès du C.A.L.

24 FEVRIER 1990

- * Bilan des dégats des Eaux : sur le territoire de la commune, les dégats causés par les inondations du 15 Février s'élèvent à :

- commune	:		2 230 000 F.
- particuliers	:	48 pour	1 157 675 F.
- artisanat/commerces	:	4 pour	2 518 826 F.
- divers	:	5 pour	192 145 F.

Dans ces chiffres, ne sont pas comptés les dégats subis par l'Etat (Forêt domaniale), le Département (CD 465) et le Syndicat des Eaux.

- * Installation du gaz naturel : Gaz de France a décidé d'installer le gaz naturel sur la commune :
1ère tranche - en 1990 - Rue de Belfort, Rue des Prés Corbeaux, Rues du Phanitor (partiel), des Mines (partiel) de l'Eglise, des Fouillottes, de la Beucinière, des Hauts Prés, du Ballon d'Alsace jusqu'à la sortie du village (maison Pommelet)
2ème tranche - en 1991 - Rues du Phanitor (reste) des Hauts Prés (reste), du Moulin, de la Charrière, quartiers de la Côte et de la Gonfle, rue de Chauveroche. Le Conseil donne son accord à GDF d'implanter ses ouvrages sur le territoire de la commune.
- * Association des Maires du Territoire : la commune versera une cotisation de 850 F à cet organisme afin de lui permettre d'acquérir une plus grande autonomie et mettre en place un certain nombre d'actions à destination des Maires, des Communes et de leurs personnels.

12 JANVIER 1990 :

- * Travaux présentés pour attribution de subventions du FDEC :
 - aménagement de maternelle : 180 800
 - travaux de voirie : 156 000
 - divers (stade et TV) : 398 200
- * Programme de travaux forestiers 1990
 - travaux d'entretien : 25 387
 - travaux d'investissement : 39 138

* Le Conseil municipal accepte de participer au financement de la Maison des Communes qui sera créée sous l'égide de l'Association Départementale des Maires du Territoire.

Il en coutera 1 388.- FR à la Commune

* Le Conseil municipal accepte de participer à hauteur de 8 600.- FR (soit 2 dossiers de 4 300.-) à l'O.R.A.C. (Opération de Restructuration de l'Artisanat et du Commerce) mis en place par la Chambre de Commerce et d'Industrie.

23 MARS 1990

- * Vote du Budget Primitif et des Taux des 4 taxes
- * Le bail de chasse est porté à 1 500.- FR
- * Décision est prise de faire exécuter rapidement le traitement de la charpente de l'église
- * Accord de la commune pour l'adhésion des Deux Auxelles au Syndicat des Eaux de Giromagny
- * Les Conseillers municipaux, sollicités par l'Opération Roumanie décident de ne pas adhérer collectivement, laissant à chacun le soin de participer suivant ses propres convictions.

27 AVRIL 1990

- * SMIBA : la cotisation municipale est portée à 3 289.60 F pour l'année 1990
- * Le Conseil Municipal accepte la convention proposée par le Syndicat des Eaux, suite à la demande d'interventions sur le réseau d'eau de la commune que nous lui avons précédemment formulée. Il donne pouvoir au Maire pour signer la convention.
- * Diverses délibérations sont prises pour engagement d'actions déjà décidées et budgétées par ailleurs.
- * La Commune adhère au Contrat Emploi Solidarité proposé par l'Etat, et décide d'y affecter le poste RMI devenu caduc.

3.- IL Y A 138 ANS . . .

=====

par Monsieur François DEMEUSY.

En 1854, lorsque la Société Boigeol Japy demande l'autorisation de construire un barrage sur la Savoureuse afin de canaliser l'eau de ladite rivière et celles de la BUSSINIÈRE, pour les diriger vers la filature de la Fonderie, une enquête "de commodo et incommodo" fait apparaître un plan de situation des lieux ainsi que tous les propriétaires de terrains avoisinants les deux rivières.

Au regard du plan établi en 1861, les inondations des 18 septembre 1852 et du 1er novembre 1959 ressemblent sensiblement à celles du 15 Février 1990.

Constatons :

- aucune maison entre la Savoureuse et la rue de Belfort
- les n° 4 et 5 de la route du Ballon furent inondés
- la rue du Moulin, ainsi que les prés et vergers jusque derrière l'église furent inondés
- rue de l'église et rue de la Bussinière, inondées à la hauteur des n° 12 et 13, et 8 et 10

L'enquête va révéler deux sortes de réclamations : les unes "ne permettant plus l'arrosage des prés et des vergers", l'autre concernant les habitations ; ce sont ces dernières qui nous intéressent.

La première réclamante est Madame Joséphine Jannenot, veuve Travers (n° 1 rue de l'église) disant que sa maison et son verger sont à environ 30 mètres en amont du pont de pierres (le grand pont) et s'oppose à l'établissement du barrage projeté par le sieur Boigeol pour les raisons "que le susdit barrage fera refluer les eaux sur elles-mêmes et que la maison ainsi que toute sa propriété en seront submergées et couvertes d'eau, que dans l'état actuel des choses, et au moment où les eaux sont élevées, le rez-de-chaussée de sa maison s'en trouve rempli de 20 à 30 cm".

D'autres riverains font les mêmes observations.

Edouard Petizon, possédant une maison (n'existant plus, en face du Café du Pont) dit "dans certains temps de l'année au moment des eaux élevées ... les appartements du rez-de-chaussée sont déjà remplis d'eau " .

Jean-Baptiste Wimmer (n° 2 rue de l'Eglise), dit :
"les eaux reflueront en amont du pont, submergeront, inonderont et ensableront toute ma propriété que ne sera plus qu'un cloaque d'eau et couvert de graviers".

Jacques et Marie-Thérèse Romain, frère et soeur, héritiers de leur père Jean-Claude Romain, disent : "étant propriétaires d'une maison renfermant un moulin à farine sur environ un hectare de terrain en nature de prés et champs... , cette propriété est traversée par deux canaux alimentant l'une, le moulin, et l'autre, l'arrosement du pré".

Entre 1854 et 1861, le barrage sur la Savoureuse fut construit puisque, lors de la dernière enquête, les mêmes plaignants constatent "qu'au vu des inondations du 1er novembre 1859, de graves inconvénients sont apparus . . . et n'admettent pas la justification de Monsieur l'Ingénieur . . . , que les dommages sont en partie dus à ce que Monsieur Boigeol n'a pas exécuté les prescriptions de l'arrêté du 13 août 1855 . . . , que leurs propriétés seront toujours dans des conditions plus facheuses que celles où elles étaient jusqu'à ce jour".

L'Ingénieur en Chef avait répondu " tous les riverains de la Savoureuse prétendent avoir le droit d'arrosement de leur pré . . . , ils n'en ont aucun, sauf d'utilité générale et qui résulte des Lois des 20 Aout 1790, et 6 novembre 1791, et enfin de l'arrêté du Directoire du 19 ventose An 6.

L'arrêté du 13 Aout 1855 stipulait au sieur Boigeol : "de laisser écouler les eaux de la Savoureuse durant plus de la moitié de la semaine . . . , les opposants espèrent faire croire que l'irrigation de nuit était impossible à cause de sa difficulté".

L'on ne parlait donc pas des inondations des maisons, pourquoi ? . Malgré quelques enrochements de la Bussi-nière et du talutage des rives de la Savoureuse, les inondations devaient être fréquentes.

du plan cadastral de la commune de

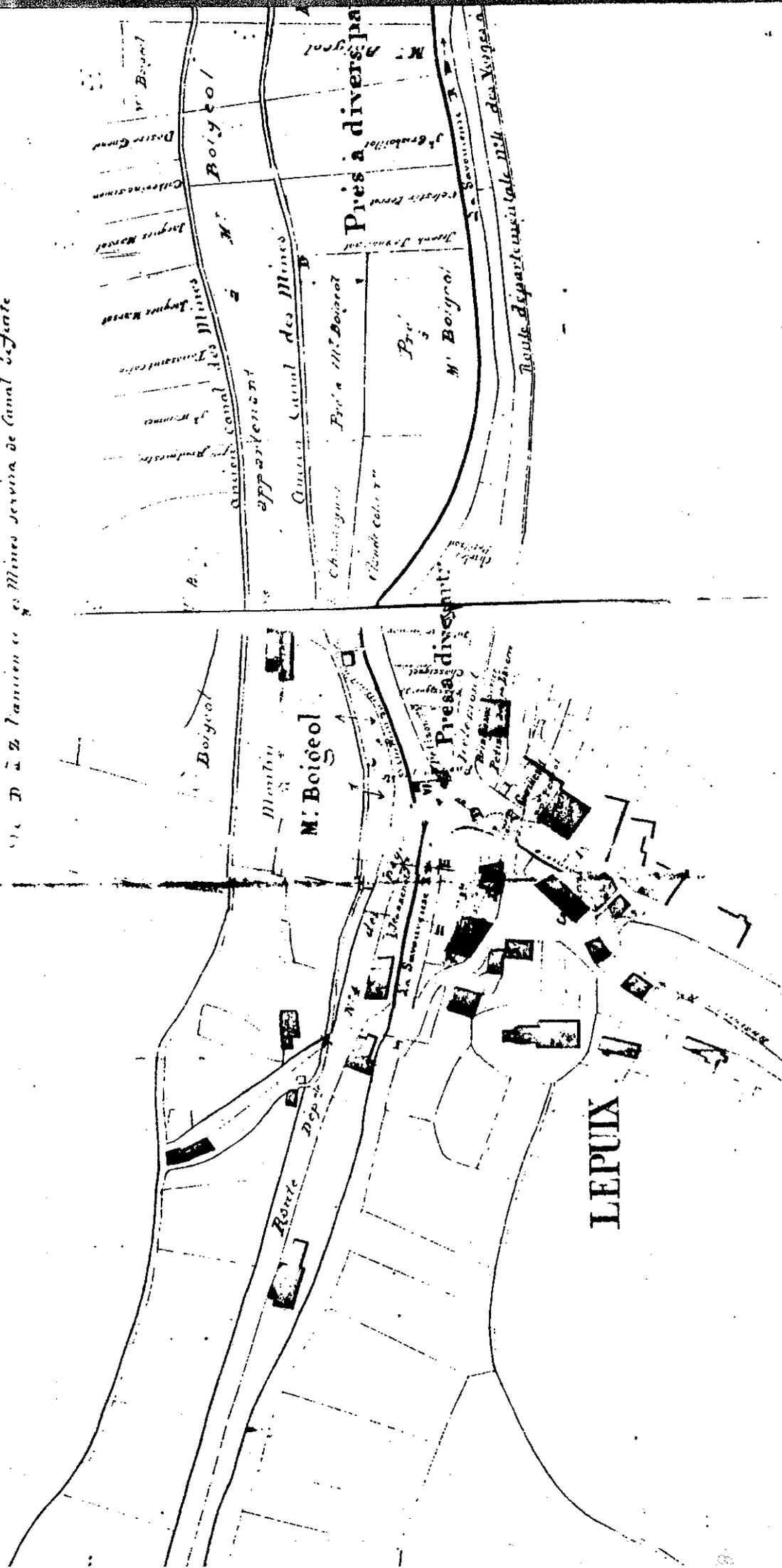
LÉPUIX .

1854

Les lettres AB indiquent les communes.

BC canal à 100 pour rejoindre celui des mines

DE D à B l'ancien canal des Mines servira de canal de fuite



4.- LES FINANCES COMMUNALES

LE BUDGET PRIMITIF	BP 1990
<u>DEPENSES TOTALES DE FONCTIONNEMENT</u>	2 022 066
! Denrées et fournitures	! 61 000
! Frais de personnel	! 581 000
! Impôts et taxes	! 55 500
! Travaux et services extérieurs	! 259 000
! Participation et contingents	! 496 237
! Allocations et subventions	! 49 638
! Frais de gestion générale	! 109 804
! Frais financiers	! 156 275
! Dotations aux amortis. et provisions	! 0
! Charges antérieures	! 5 000
! Prélèv. pour dépenses d'investissement	! 248 112
<u>RECETTES TOTALES DE FONCTIONNEMENT</u>	2 022 066
! Produits de l'exploitation	! 218 000
! Produits domaniaux	! 595 278
! Produits financiers	! 31 700
! Recouvrements - Subventions	! 48 774
! Dotations versées par l'Etat	! 684 733
! Impôts indirects	! 31 353
! Produits exceptionnels	! 4 896
! Contributions directes	! 407 332
! Produits antérieurs	! 0
<u>DEPENSES TOTALES D'INVESTISSEMENT</u>	795 916
! Remboursements d'emprunts (Capital)	! 131 143
! Acquisition de biens	! 19 000
! Travaux de batiments	! 476 635
! Travaux de voies et réseaux	! 130 000
! Autres travaux	! 39 138
<u>RECETTES TOTALES D'INVESTISSEMENT</u>	795 916
! Subventions d'équipement	! 94 000
! Prélèvement s/recettes de fonctionnement	! 248 112
! Participations à des travaux d'équipement	! 88 184
! Produits des emprunts	! 331 000
! Recouvrement de créances	! 34 620

COMMENTAIRES SUR LE BUDGET PRIMITIF

1) Impôts locaux - les nouveaux taux d'imposition :

• taxe d'habitation	: 1,96 (1,67 en 89)	rapport	76 006F
• foncier bâti	: 3,24 (2,77 en 89)	"	85 843F
• foncier non bâti	: 39,33 (inchangé)	"	84 359F
• taxe professionnelle:	2,50 (2,26 en 89)	"	130 492F

2) Principaux investissements budgétés :

• chauffage (gaz) logement F2 maternelle	116 000
• chauffage (gaz) logement F3 maternelle	143 200
• chauffage (gaz) maternelle	95 335
• vestiaires du Foot (2ème tranche)	100 000
• remise en état des routes forestières	60 000
• mur de soutènement (vers la cure)	40 000
• chemin rural à Malvaux	30 000
• travaux d'étanchéité clocher église	22 000

3) Subventions aux associations

• Colis des personnes âgées	6 000
• Lepuix Fleuri	4 000
• La Clique	3 500 (*)
• Coopérative scolaire	2 500
• A.S.L.G	2 000
• Maison des Communes:	1 388
• Bibliothèque	1 500
• Société de pêche	1 000
• La Raquette Motieuse	1 000
• Aides ménagères à domicile	600
• Anciens Combattants/Prisonniers	500
• Ski-Club	500
• U.S.G - Athlétisme	500
• Lutte contre le cancer	500
• Patrimoine Sous-Vosgien	500
• Société de Tir Giromagny	250
• Association Sportive CES	200
• APEP 90	200

(*) y compris subvention pour organisation feux d'artifices

5.- LE SYNDICAT DES EAUX de GIROMAGNY

=====
par Jean CHASSIGNET, Adjoint au Maire, délégué de la Commune au Syndicat des Eaux, d'après l'exposé fait par le Président Jean SINGER à la mise en place du Comité Syndical issu des élections municipales de Mars 1989

HISTORIQUE :

En 1949 des recherches sur les possibilités d'approvisionnement en eau sont engagées dans le secteur par Jean Boigeol, maire de Giromagny et Conseiller Général du Canton. En effet, les réservoirs du Mont-Jean et de l'Ordon Verrier qui alimentaient Giromagny tarissaient en période de sécheresse.

La cuvette de Malvaux s'avéra être le seul site du secteur qui permette d'alimenter, outre Giromagny, la presque totalité des communes du Canton (sauf les Deux Auxelles pour des raisons géographiques évidentes). Mais, reprenons la délibération du Conseil Municipal de Lepuix-Gy du 12 Septembre 1953 :

" devant les résultats constatés au siphon de Mal- "
" vaux dont le débit a été trouvé de l'ordre de 4 000 m3 "
" par jour, il devient nécessaire de transformer le syn- "
" dicat d'études en syndicat définitif qui aurait pour "
" but . . . la construction et l'exploitation du réseau en "
" commun. Cette étude serait entreprise sous la direction "
" du Service du Génie Rural. "

Le Syndicat est alors créé par Arrêté Préfectoral du 3.10. 1953, puis dissout le 30 Janvier suivant suite au retrait de la commune d'Eloie.

Mais - Conseil Municipal de Lepuix-Gy du 20 Janvier 1954

" Attendu que pour poursuivre l'Etude, la construction et "
" l'exploitation du réseau commun il serait nécessaire d' "
" adhérer au nouveau Syndicat en formation, que ce Syndi- "
" cat comprendrait les communes de "
" Décide de s'associer aux communes ci-dessus pour "
" l'étude, la construction et l'exploitation du réseau "
" d'alimentation en eau potable. "

Et par arrêté Préfectoral du 30 Janvier 1954 :

" Est autorisée la constitution d'un Syndicat entre les "
" communes d'Anjoutey , Bourg-sous-Chatelet , Chaux , "
" Evette , Etueffont-Bas , Giromagny , Grosmagny , Lacha- "
" pelle-sous-Chaux , Lepuix-Gy , Petitmagny ; Rougegoutte "
" Sermamagny et Vescemont "

" Ce syndicat se substitue au Syndicat . . . dont il pren- "
" dra à son compte le passif et l'actif. "

" Le siège du Syndicat est fixé à la Mairie de Giromagny. "

Son premier Président est Jean BOIGEOL.

Les premiers délégués de la Commune de Lepuix-Gy sont Armand Raffenne et Roger Zeller.

Aujourd'hui, en 1990, ces 13 communes fondatrices sont restées unies dans l'intercommunalité, et sont toujours celles qui forment le Syndicat.

Les communes d'Auxelles Haut et Bas ont demandé leur rattachement au Syndicat. Cela pourrait être effectif au 1er Janvier 1991 après consultation des communes adhérentes (Lepuix-Gy a émis un avis favorable le 23 Mars 1990), et dissolution du Syndicat des 2 Auxelles.

LE RESEAU :

Au début, l'eau était puisée par siphonnage, et alimentait les abonnés par gravitation. Mais avec l'extension du réseau, l'augmentation des besoins des ménages et du nombre d'abonnés, il devint nécessaire d'installer des stations de pompage au Salbert, à Grosmagny, à Rougegoutte, et un accélérateur de débit à Rougegoutte. Enfin, à l'automne 1988, deux nouveaux puits sont forés et mis en service à Malvaux.

Le prélèvement maximum a été fixé à 5 000 m³/jour par l'Arrêté Préfectoral du 20 Aout 1988 alors que la consommation journalière est de 3 000 à 3 200 m³.

Evolution des besoins :

- 1957 : 60 000 m³ - 546 abonnés - 1 700 habitants
- 1989 : 700 000 m³ - 4 400 abonnés - 14 000 habitants

Extensions - Raccordements du réseau :

- à Bourg-sous-Chatelet, au Syndicat de Rougemont
- à Sermamagny, au District de l'Agglomération Belfortaine
- à la Forêt du Salbert, au Syndicat de Champagney
- à Plancher, au Syndicat de Champagney ; travaux en cours pour le compte du Syndicat des 2 Auxelles, avec participation financière du Syndicat de Giromagny.

ROLE DU SYNDICAT :

Assurer aux abonnés la fourniture d'eau 24 heures sur 24.
Pour garantir ce service, il faut en priorité maintenir en parfait état l'ensemble du réseau :

- 1/ vérifier journallement le fonctionnement des 12 réservoirs et des 4 stations de pompage
- 2/ détecter et réparer les fuites sur les 240 km de conduites et les 4 000 raccords
- 3/ assurer l'entretien des captages, des réservoirs, et des poteaux (290) d'incendie
- 4/ réaliser les branchements nouveaux (50 à 70 par an)
- 5/ relever les compteurs, établir les devis et les factures, mandater les dépenses, préparer le budget, et veiller à son exécution.

REPARTITION DES TACHES :

1/ Le Comité Syndical : l'administration du Syndicat est assurée par un Comité Intercommunal. Chaque commune adhérente est représentée par 2 délégués, désignés par leurs Conseils Municipaux respectifs. Il fixe les grandes orientations au travers notamment du vote du budget qui se caractérise par :

- en recettes :
 - la facturation du prix de l'eau
 - la décision de recourir à l'emprunt
- en dépenses :
 - le besoin d'équipement en matériel
 - les travaux à entreprendre
 - les salaires et charges sociales

2/ Le Bureau du Syndicat: élu par le Comité Syndical, Il comprend : - le Président
- le Vice-Président
- le Secrétaire

Placé sous l'autorité du Président, il a pour mission de :

- préparer le budget
- analyser les problèmes qui se posent
- faire des propositions au Comité
- exécuter les décisions du Comité

3/ Un Secrétariat Administratif, qui sous la responsabilité du Président, est chargé de l'exécution des affaires courantes : organisation générale, préparation et suivi des dossiers administratifs, convocations et compte-rendu des réunions du Comité, mandatement des dépenses, facturations de l'eau et des travaux faits par le Syndicat pour les abonnés, etc ...

4/ d'une Equipe Technique de 6 personnes, sous la responsabilité du Président, dont les fonctions principales peuvent se résumer, à titre indicatif, à :

- la surveillance du réseau
- la coordination des travaux
- les contacts avec les clients et les fournisseurs
- les problèmes d'entretien du matériel et des véhicules
- le relevé des consommations
- le remplacement des compteurs
- les travaux neufs et d'entretien du réseau
- . . . etc . . .

CONCLUSION :

Le Syndicat des Eaux de Giromagny, c'est une équipe d'élus et de salariés qui se veut fournir à la population un service de qualité. La fourniture d'eau en tout point du réseau, en toute saison, quel que soit le temps, de jour comme de nuit, est l'objectif unique et la raison d'être du Syndicat.

Y manquer serait une lourde responsabilité, une faute grave.

ORGANIGRAMME 1990

Président	:	Jean	SINGER	-	Giromagny
1er Vice - Président	:	Guy	MICLO	-	Rougegoutte
2ème Vice-Président	:	Roger	BOUCHEZ	-	Evette-Salbert
3ème Vice-Président	:	Jean	CHASSIGNET	-	Lepuix.Gy
4ème Vice-Président	:	Gilbert	ETIENNE	-	Etueffont
Secrétaire	:	Guy	BARRE	-	Grosagny

Responsable Secrétariat Administratif : Pierre RATTIER

Responsable Technique
(réseau et travaux) : J.Claude RIBAUT

Toute demande d'intervention est à adresser au siège du Syndicat :

- Syndicat des Eaux de Giromagny
Mairie de Giromagny
Tél. 84.29.50.19

COMPLEMENT

- LA COMMUNE - LE SYNDICAT - LE RESEAU COMMUNAL

D'une manière générale, les habitants de Lepuix.Gy sont desservis par le réseau communal pour la partie agglomération, et par le réseau du Syndicat en bordure du CD 465

Le Syndicat n'est pas compétent pour traiter des problèmes relatifs au réseau communal.

L'entreprise Staine, qui assurait l'entretien du réseau et les branchements au bénéfice des particuliers sur le réseau communal, a demandé d'être déchargée de cette tâche. Par une convention passée entre la Commune et le Syndicat des Eaux, c'est ce dernier qui désormais en a la charge. Mais cette activité s'exerce pour le compte de la commune et non des particuliers. En conséquence, les demandes d'intervention sont à adresser à la Commune, qui seule est habilitée à traiter avec le Syndicat. Prendre contact avec la Mairie de Lepuix.Gy pour toute demande d'intervention ou pour un renseignement.

- LA COMMUNE et les FORAGES de MALVAUX

La Commune est membre du Syndicat, ce qui ne l'a pas empêchée d'être toujours vigilante envers les différentes extensions de captage qui se sont succédées.

Ainsi, dès 1962, le Maire Roger Zeller dans une lettre au Préfet :

" Je tiens à vous confirmer que je suis formellement " "
" opposé à l'ouverture d'un deuxième puits. Cette " "
" opposition a d'ailleurs été maintes fois formulée " "
" et étayée . . . " "

Puis, par délibération du 18 Mars 1988, lors de l'enquête d'utilité publique précédant la mise en service de 2 nouveaux puits, le Conseil Municipal signale :

" . . . les conséquences irréparables qui en découle- " "
" ront sur le Tourisme, l'Economie, et le Domaine " "
" Piscicole . " "

et ,

" Déploire l'absence de concertation préalable . . . " "
" S'oppose à la mise en exploitation des forages 1 et " "
" 2, et demande que soient maintenus les périmètres de " "
" protection actuellement en vigueur. " "
" " "
" S'il doit être passé outre cette opposition, répa- " "
" ration des préjudices causés . . . " "
" Demande que soient maintenus les périmètres de pro- " "
" tection actuellement en vigueur. " "

6 - LE COMITE CROIX ROUGE DE GIROMAGNY

La CROIX ROUGE FRANCAISE, avec ses 125 années au service de l'humanité, dans les situations les plus critiques, a indéniablement un bilan d'action plus que positif.

Les Comités locaux, toujours prêts à répondre à toutes situations de pénurie ou de catastrophe, animent un important ensemble de personnes bénévoles.

Le Comité de Giromagny couvre 16 communes. Son conseil se compose de 18 membres. Il fonctionne avec des correspondantes qui ont la charge de faire des adhésions, ce qui leur donne la possibilité de connaître et de signaler les personnes à aider. Il a donc le souci de répondre équitablement aux besoins locaux, par ses actions d'assistance à toute détresse. Il participe aux dons du sang (3 par an) pour environ 600 dons. Il tient en permanence un vestiaire.

Les ressources nécessaires à l'action humanitaire de la CROIX ROUGE FRANCAISE proviennent :

- de la quête annuelle Nationale
- des cotisations de ses membres adhérents
- des dons et legs de particuliers
- des aides et participations de collectivités publiques ou d'entreprises
- des collectes et appels divers à la générosité publique lancés selon les circonstances, notamment pour les secours aux victimes des catastrophes naturelles.

A noter que notre Comité a distribué en 1989 de nombreuses aides - alimentaire, chauffage, électricité). Il a la charge de subvenir aux besoins de son équipe de secouristes.

Le Comité CROIX ROUGE de GIROMAGNY comprend 50 équipiers actifs dont 25 titulaires de différentes spécialisations - animation - montagne - routier. Parmi ses équipements une moto tous terrains et un nouveau matériel de animation et d'immobilisation.

Les activités 1989 :

- 33 postes de secours assurés, plus de 5 journées de recherche
 - 110 personnes aidées
 - 104 gardes effectuées bénévolement au SAMU
- l'ensemble de ces activités a mobilisé 418 secouristes
- organisation de cours au Collège pour l'initiation aux gestes d'urgence
 - tous les deux ans, organisation d'une session de secourisme pour l'obtention du brevet de secouriste
 - contacts fréquents, dans le cadre du jumelage, avec les secouristes allemands de Schwabmunchen

Pour tous renseignements, de même que pour demande de poste de secours par les associations de tout le secteur de Giromagny, il est possible de s'adresser à :

- Jean TRAVERS 12 Rue du Rosemont GIROMAGNY
Tél. 84.27.14.68
- Dominique TROUILLAT 5 bis, Av. Gal de Gaulle ROUGEGOUTTE
Tél. 84.27.14.53

7 - Le CALENDRIER des MANIFESTATIONS 1990

=====
établi en Mairie avec les représentants des Sociétés
Locales

Juin

- 9 et 10 - Kermesse des Randonneurs, Goutte des Forges
- 10 - Tournoi Football des Vétérans, Prés du Feu
- 17 et 24 - Kermesse du Ballon d'Alsace
- 23 - Méchoui du Ski-Club
- 30 - Kermesse Paroissiale

Juillet

- ~~1 et 7~~ - Kermesse Paroissiale
- 8 - Ski sur herbe - Coupe des Vosges
- 14 - Bal Public organisé par l'A.S.L.G.

Aout

- ~~18~~ et 19 - Tournoi de Tennis de la Raquette Motieuse
- 25 - Course VTT et pédestre
- 25 - Montée Cycliste du Ballon (non licenciés)

Septembre

- 1 et 2 - Fête du Village organisée par la Clique

Octobre

- 13 - Assemblée Générale du Ski-Club
- 27 - Bourse aux skis

Novembre

- 10 - Soirée familiale de l'A.S.L.G.
- 11 - Cérémonie anniversaire de l'Armistice 1914/1918
- 17 - Soirée raclette du Ski-Club
- 24 - Soirée Paroissiale

Décembre

- 15 - Assemblée Générale du Tennis
- 31 - Réveillon dansant de la Saint-Sylvestre

Responsables d'associations, n'oubliez pas de communiquer votre calendrier du 1er semestre 1991 afin qu'il puisse être diffusé dans le prochain bulletin (automne 90)

3.- INFORMATIONS TOURISTIQUES

Dans nos vallées sous-vosgiennes, l'industrie textile s'est peu à peu éteinte. Privées, pendant des décennies, du sans neuf que procurent les investissements, elles nous offrent le spectacle de ruines industrielles que les nouvelles technologies délaissent. Plus encore, face au développement de l'axe Mulhouse - Belfort - Montbéliard, nos montagnes ne sont devenues que le réservoir d'oxygène et de verdure de toute la région.

Face à cette dure réalité, notre seul espoir, pour éviter la désertification totale réside, dans le développement du tourisme. Mais, parce que nous sommes au carrefour des deux grands axes Mer du Nord - Méditerranée et Europe Centrale - Atlantique, il faut composer avec un tourisme de transit.

Vouloir développer le tourisme, puisque telle était la profession de foi de vos élus, impose donc deux obligations

- trouver des activités qui retiennent un jour ou deux, à défaut d'offrir des séjours de longue durée
- développer les capacités d'accueil.

Si nous ne voulons pas que la commune devienne un immense dortoir sans âme, ou une banlieue soumise à des décisions prises ailleurs, il va falloir que nous nous prenions en charge. Pour montrer l'exemple, le Bulletin Municipal s'ouvre au développement d'activités touristiques dans la commune, aussi :

- si vous avez quelque chose à proposer à des touristes de passage : locations, ventes de produits ou services. Donnez-nous vos références et nous les publierons ici.
- vous avez des parents, des amis, des relations intéressées par notre région. Vantez-leur les charmes et les possibilités de notre village, en vous aidant de cette rubrique, et gardez autant que possible vos critiques pour nous.
- vous êtes touristes de passage, logés en famille ou dans une location, et vous avez un message à nous communiquer. N'hésitez pas, faites-nous vos remarques.

Mais, parler développement du tourisme, c'est d'abord augmenter les capacités d'accueil du village. Un des moyens pour y parvenir consiste dans la création de gîtes ruraux et de chambres d'hôtes. Si cette action n'est pas réalisée par le secteur privé, si les nombreuses possibilités qu'offre le village ne sont pas exploitées, alors la commune devra s'en charger. Et la, vient tout naturellement à l'esprit le site de l'ancienne colonie Alsthom.

Mais, nous en reparlerons ... en attendant, une adresse :

- Mairie de Lepuix-Gy
90200 . LEPUIX.GY

90200 . LEPUIX.GY - INFORMATIONS "TOURISME"

* GITES RURAUX Alphonse LEHMANN - Tél. 84.29.54.61

Quartier de la Côte - Altitude 760 m

- 1 gîte pour 7 personnes
 - 2 pièces + cuisine équipées
 - salle d'eau (lavabo, douche, WC privé)
- la semaine 940 Fr en vacances scolaires
- 750 Fr hors vacances scolaires
- le week-end 350 Fr

- 1 gîte pour 4 personnes
 - 2 pièces (coin cuisine)
 - salle d'eau, WC
- la semaine 600 Fr en vacances scolaires
- 530 Fr hors vacances scolaires
- le week-end 220 Fr

* GITE D'ETAPE et Ferme AUBERGE Bernard & Thérèse STALDER

13 Quart. du Mont Jean - Tél 84.27.13.95 (heures repas=

- situé à proximité du GR 5 (Sentier de Grande Randonnée Mer du Nord-Méditerranée) altitude 680 m
- restauration 20 à 30 couverts : repas campagnards et casse-croustes avec les produits de la ferme, petits-déjeuners, boissons
- salle commune pour repas tiré du sac
- dortoir 12 couchettes

* René STALDER - Rue du Moulin - Tél. 84.29.31.74

- accès possible par le CD 465 (Belfort-Ballon d'Alsace)
- location-vente-réparation de skis alpin, fond et randonnée - tous conseils - plus de 25 ans d'expérience
- vente de vêtements et chaussures de Montagne
- location VTT : 90 Fr la journée
- 60 Fr la 1/2 journée
- 25 Fr l'heure

* FERME-AUBERGE du BALLON D'ALSACE - Tél. 84.29.32.66

- propriété du SMIBA - M. Mme Eugène GRUNEWALD gérants
- sur le CD 465 au Sommet du Ballon d'Alsace
- 80 couverts - cuisine campagnarde, casse-croustes,
- spécialités de Menus Marcaires

* AUBERGE DU PARC - Tél. 84.29.03.94 - Altitude 1080 m

- propriété du SMIBA - Jean-Yves et Isabelle, gérants
- au pied des remonte-pentes des pistes de la Tête des Redoutes et Manheimer ; accès aux pistes de la Gentiane et du Langenberg ; pistes de fond à proximité
- restauration 50 places et salle hors sac de 70 places
- dortoir 28 lits

DERNIERE MINUTE - - DERNIERE MINUTE - - DERNIERE MINUTE

CONCOURS des VILLES et VILLAGES FLEURIS

La Commune vient de se voir décerner dans sa catégorie, au Concours Départemental des Villes et Villages Fleuris :

- le quatrième prix pour l'ensemble du fleurissement de la commune
- le huitième prix en catégorie Mairie

Ces brillants résultats viennent récompenser le dévouement des bénévoles de Lepuix-Fleuri, comme le soulignait d'ailleurs le Maire, dans mot paru dans notre précédent bulletin.

Nous souhaitons que cet effort, lié à l'accueil touristique que nous avons évoqué par ailleurs, soit soutenu par un plus grand nombre afin de grossir les rangs de cette association.

DERNIERE MINUTE - - DERNIERE MINUTE - - DERNIERE MINUTE

ECOLE INTERCOMMUNALE de MUSIQUE et d'ARTS PLASTIQUES du PAYS SOUS-VOSGIEN

Section Musique : un questionnaire pour préparer la nouvelle rentrée est actuellement diffusé par les professeurs aux élèves inscrits en 89-90. Il est nécessaire qu'ils soient remplis même en cas de non ré-inscription en 90-91. Ils sont également disponibles en Mairie.

Calendrier :

- . 30 Mai - Monsieur JOURDAN, coordinateur recevra les parents en Mairie de Rougegoutte entre 18 et 20 heures
- . 8 Juin - Date limite de retour des questionnaires
- . courant Juin : diffusion des bulletins pour la rentrée 90-91. Ils seront également disponibles en Mairie
- . 30 Juin - date limite des inscriptions avec caution égale au 1/3 du montant. Solde exigé en octobre.

Pour tous renseignements :

- Mairie de Rougegoutte Tél. 84.27.12.67